



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

## **ARRETE N° 25-AT-12801**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment l'article R.417-10

**VU** l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

### **CONSIDÉRANT**

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour des travaux de manutention que doit réaliser DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE DIJON demeurant 72 A RUE D'AUXONNE 21000 DIJON, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : SQUARE EDMOND DEBEAUMARCHE du 01/11/2025 au 30/04/2026

### **ARRÊTONS**

#### **Article 1**

##### **A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX**

##### **INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

SQUARE EDMOND DEBEAUMARCHE (Dijon), à compter du 01/11/2025 et jusqu'au 30/04/2026, le stationnement des véhicules est interdit au droit des numéros pairs sur 10 places, conférant un caractère gênant à ce stationnement au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules affectés au chantier, quand la situation le permet.

#### **Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE DIJON.

#### **Article 3**

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux. Il sera apposé derrière le pare-brise du ou des véhicules présents sur le stationnement neutralisé.

#### **Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Réglementation de l'Espace Public, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , Ordures ménagères, Bureau de suivi et d'analyse d'activité, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP et Facturation DIVIAPARK
- L'entreprise DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE DIJON

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,  
Le 15 octobre 2025  
LA MAIRE,  
Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville,  
aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

//

**Dominique MARTIN-GENDRE**